

SavoieDéchets

Syndicat mixte de traitement des déchets

336 rue de Chantabord - 73026 Chambéry cedex

tel: 04 79 68 35 00 - fax: 04 79 96 86 21

RAPPORT D'ACTIVITÉS **2010**

Au sommaire

1 L'Unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets (UVETD), à Chambéry.

2 Une chaîne de tri.

3 Visite guidée de l'UVETD lors des journées du Patrimoine 2010.



© L. Beaumont



© L. Beaumont



© Caroine Moureaux pour Chambéry métropole

PRÉSENTATION 4

- > Histoire, compétences, organisation
- > Liste des adhérents et des membres

UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS 9

- > Descriptif technique
- > Activités, chiffres clés
- > Sous produits
- > Bilan énergétique
- > Résultats environnementaux

TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES 18

- > Descriptif technique, organisation
- > Activités, chiffres clés

BILAN FINANCIER 21

- > Budget général
- > Tarification des prestations de traitement

COMMUNICATION 22

GLOSSAIRE 23

Directeur de la publication : **Lionel MITHIEUX, Président**
Conception/rédaction : **Savoie Déchets assisté de Brigitte SARAZIN**
Création graphique, mise en page & relecture : **Atelier-111.fr**
Impression : Imprimerie **Alias** à Poisat (38)
Crédits photos : **L. BEAUMONT, C. MOUREAUX, D.R.**
Tirage : 200 ex. sur papier recyclé.
Juin 2011

Ce document est établi conformément aux articles L.5211-39, L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

2010, notre année de naissance



édito du Président

Madame, Monsieur,

C'est avec grand plaisir que je vous invite à prendre connaissance du premier rapport d'activités de Savoie Déchets.

2010 constitue bien évidemment une année importante et incontournable pour le Syndicat mixte dans le sens où elle marque la création de Savoie Déchets.

Ce Syndicat mixte est né de la volonté de treize collectivités territoriales – représentant un bassin de population de plus de 343 000 habitants – soucieuses de mutualiser la gestion des déchets en termes environnementaux, techniques et économiques.

En complément des politiques ambitieuses de tri et de prévention menées par les treize collectivités, cet équipement, outil de traitement de proximité, contribue à répondre aux besoins des habitants.

Ainsi en 2010, près de 109 000 tonnes de déchets ont été traitées au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets située à Chambéry, permettant de produire 31 497 MWh d'électricité et 72 416 MWh d'énergie thermique.

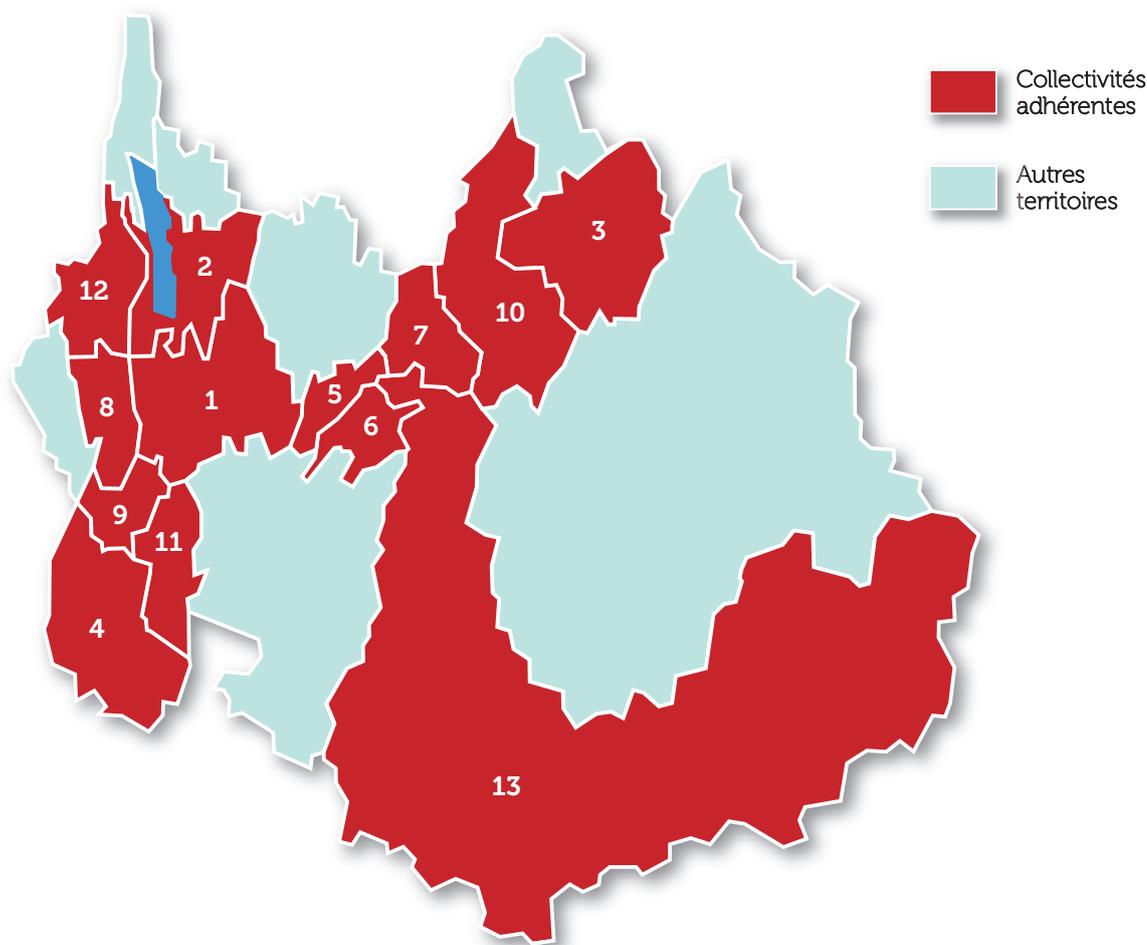
Ce rapport destiné à l'information des élus et des usagers du service public, a pour objectif de présenter en toute transparence et dans le respect des obligations réglementaires :

- le syndicat mixte et son fonctionnement,
- les résultats techniques,
- les dispositifs d'élimination et de valorisation des déchets,
- le bilan financier.

Je vous souhaite une agréable et enrichissante lecture.

Lionel MITHIEUX

Le nouveau visage du traitement des déchets en Savoie



LES 13 MEMBRES ADHÉRENTS DE SAVOIE DÉCHETS

- 1.** Communauté d'Agglomération Chambéry métropole.
- 2.** Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB),
- 3.** Communauté de Communes du Beaufortain,
- 4.** Communauté de Communes de Chartreuse Guiers (CCCG),
- 5.** Communauté de Communes de la Combe de Savoie (CCCS),
- 6.** Communauté de Communes du Gelon et du Coisin (CCGC),
- 7.** Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS),
- 8.** Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA),
- 9.** Communauté de Communes du Mont Beauvoir (CCMB),
- 10.** Communauté de Communes de la Région d'Albertville (Co.RAL),
- 11.** Communauté de Communes des Entremonts en Chartreuse,
- 12.** Communauté de Communes de Yenne,
- 13.** Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIROMM).

Savoie Déchets, une histoire de coopération

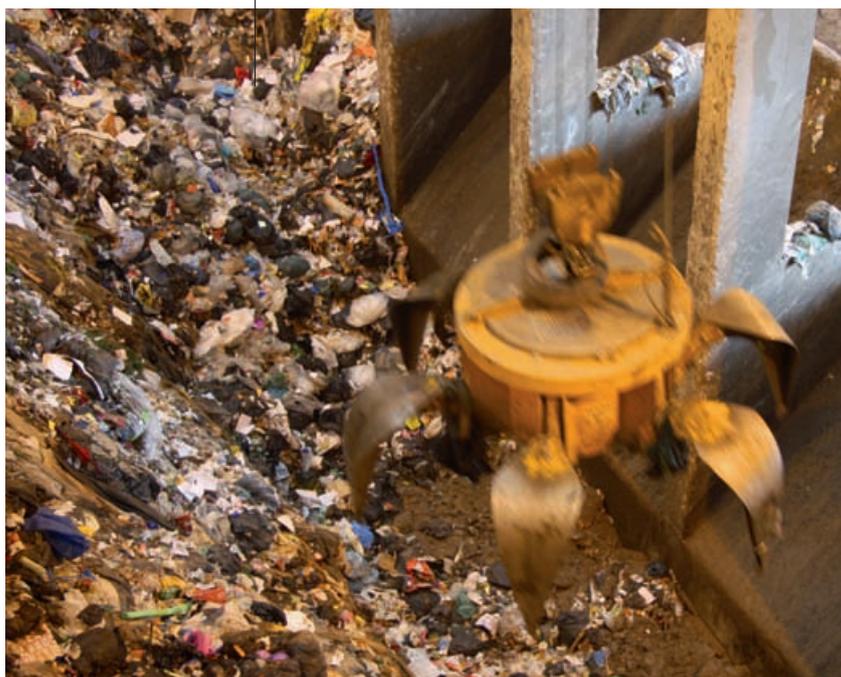
Un nouveau
syndicat mixte de
traitement des
déchets en Savoie

Début 2008, une étude sur la mutualisation du traitement des déchets a permis d'analyser la situation des collectivités compétentes pour la gestion des déchets en Savoie, et d'envisager plusieurs modalités de coopération. Il était en effet dans l'intérêt de toutes ces collectivités de disposer d'équipements et de solutions pérennes tout en s'assurant de la maîtrise des prix et des décisions.

À l'issue de cette étude, et de nombreuses rencontres entre élus, avec notamment le soutien du Conseil Général, la solution s'est portée sur la création d'un syndicat mixte. Savoie Déchets est ainsi devenu opérationnel au 1^{er} janvier 2010.

DEUX COMPÉTENCES MAJEURES

- Le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- Le tri et la valorisation des collectes sélectives.



© L. Beaumont

Savoie Déchets peut également assurer des prestations de service et éventuellement répondre à des consultations liées à sa compétence afin de traiter des déchets pour le compte de tiers.

Savoie Déchets gère également les passifs antérieurs à sa création, liés à l'usine d'incinération de Gilly-sur-Isère et aux exportations de l'usine d'incinération de Chambéry durant les travaux de modernisation.

Il est important de rappeler que pour des raisons de proximité, les compétences "Collecte des déchets ménagers et assimilés", "Collecte des produits recyclables" et "Gestion des déchetteries" ont été conservées par les collectivités adhérentes. Elles n'ont pas été transférées à Savoie Déchets.

LES QUATRE RAISONS MAJEURES DE LA CRÉATION DE SAVOIE DÉCHETS :

- *Se mettre en conformité avec la réglementation notamment sur la compétence traitement.*
- *Sécuriser les apports sur les installations existantes et ainsi réduire le coût d'incinération à la tonne.*
- *Assurer une filière pérenne pour les différentes collectivités du territoire.*
- *Assurer un traitement local des déchets dans le respect du principe de proximité.*

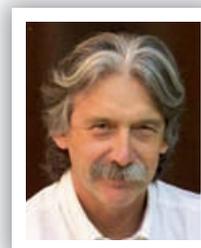
Organisation institutionnelle

Le Syndicat Mixte est placé sous la responsabilité d'un **Président** et de quatre **Vice-présidents**.



Lionel MITHIEUX

Président.



Franck LOMBARD

Vice-président en charge de la compétence Nouvelles compétences, mutualisation et tri.

Le fonctionnement de Savoie Déchets est assuré par un **Comité syndical** composé de **28 membres** désignés comme suit.

Chacune des 13 collectivités membres dispose d'un délégué par tranche de population DGF* correspondant à 5 % de la population DGF totale du Syndicat. Toute tranche entamée donne droit à un délégué. Le calcul s'effectue donc comme suit: un délégué de 0 % à 4,99 %, 2 délégués de 5 % à 9,99 %...

Le nombre et la répartition des délégués sont recalculés à chaque renouvellement général du Comité syndical. Pour chaque délégué titulaire, la collectivité membre élit également un délégué suppléant appelé à siéger avec voix délibérative, en cas d'empêchement du délégué titulaire.

* *Dotation Globale de Fonctionnement*
(lire glossaire en page 23)

	Pop. DGF	Sièges
CC CHARTREUSE GUIERS	12 034	1
CC ENTREMONTS EN CHARTREUSE	2 041	1
CC MONT BEAUVOIR	2 310	1
CC DE YENNE	6 597	1
CA CHAMBERY METROPOLE	124 690	8
CC LAC D'AIGUEBELLETTE	4 989	1
CA DU LAC DU BOURGET	57 059	4
CC RÉGION D'ALBERTVILLE	43 029	3
CC DU BEAUFORTAIN	8 808	1
CC GELON COISIN	4 494	1
CC HAUTE COMBE DE SAVOIE	7 018	1
CC DE LA COMBE DE SAVOIE	5 932	1
SIRTOM DE MAURIENNE	64 501	4



François CHEMIN

Vice-président en charge de la compétence Suivi de l'UVETD. A remplacé José RICO-PEREZ.



Corinne CASANOVA

Vice-présidente en charge de la compétence Administration générale, communication et relations avec les services fonctionnels de Chambéry métropole. A remplacé Dominique DORD.



Jean-Jacques MAURIS

Vice-président en charge des compétences Finances, Marchés et Ressources humaines.

Délégué(s) titulaire(s)	Fonction à Savoie Déchets	Autre titre	Suppléants
Claude DEGASPERI	Membre du Bureau	Président de la C.C.C.G.	Dominique DEPREZ
Jean SILLON	Membre du Bureau		Louis BOCCHINO
Denis BLANQUET	Membre du Bureau	Vice-président de la C.C.M.B.	Alexandre DOGLIONI
Jean-Pierre LOVISA	Membre du Bureau		Christian GARIOUD
Gérard BATTU			Luc BERTHOUD
Jean-Pierre BURDIN		Vice-président de C.M.	Gérard BLANC
Joseph CAMPAGNA			Aristide CHINAL
Françoise DORNIER			Michel DANTIN
Henri DUPASSIEUX		Vice-président de C.M.	Guy FAJEAU
Lionel MITHIEUX	Président	Vice-président de C.M.	Gilles HAMMER
Patrick PENDOLA		Vice-président de C.M.	Bernard HOFBAUER
Bernard VILLIERMET			Christophe MERLOZ
Daniel ROYBIN	Membre du Bureau	Vice-président de la C.C.L.A.	Bernard VEUILLET
Corinne CASANOVA	Vice-présidente	Vice-présidente de la C.A.L.B.	François-pierre BERMOND
Dominique DORD		Président de la C.A.L.B.	Jean CARPENTIER
François HERVÉ			Xavier COTTON
Michel MACAIRE			Didier FRANCOIS
Claude BESEVAL	Membre du Bureau	Vice-président de la Co.RAL	François CANTAMESSA
Franck LOMBARD	Vice-président	Vice-président de la Co.RAL	Michel CHEVALLIER
Michel ROTA		Vice-président de la Co.RAL	Philippe MASURE
Dominique DOIX	Membre du Bureau	Président de la C.C.B.	Édouard MEUNIER
Marc GIRARD	Membre du Bureau		Alexandre DALLA-MUTTA
Christian RAUCAZ	Membre du Bureau	Vice-président de la C.C.H.C.S.	Jean-Paul GIRARD
Jean Jacques MAURIS	Vice-président	Président de la C.C.C.S	Bernard REVERDY
François CHEMIN	Vice-président	Vice-président du S.I.R.T.O.M.M.	Louis AVANZI
Christian SIMON		Président du S.I.R.T.O.M.M.	Bernard BALMAIN
Patrick LESEURRE			Alain JAMEN
Jean-Yves TOESCA		Vice-président du S.I.R.T.O.M.M.	Christian JOET

Organisation opérationnelle

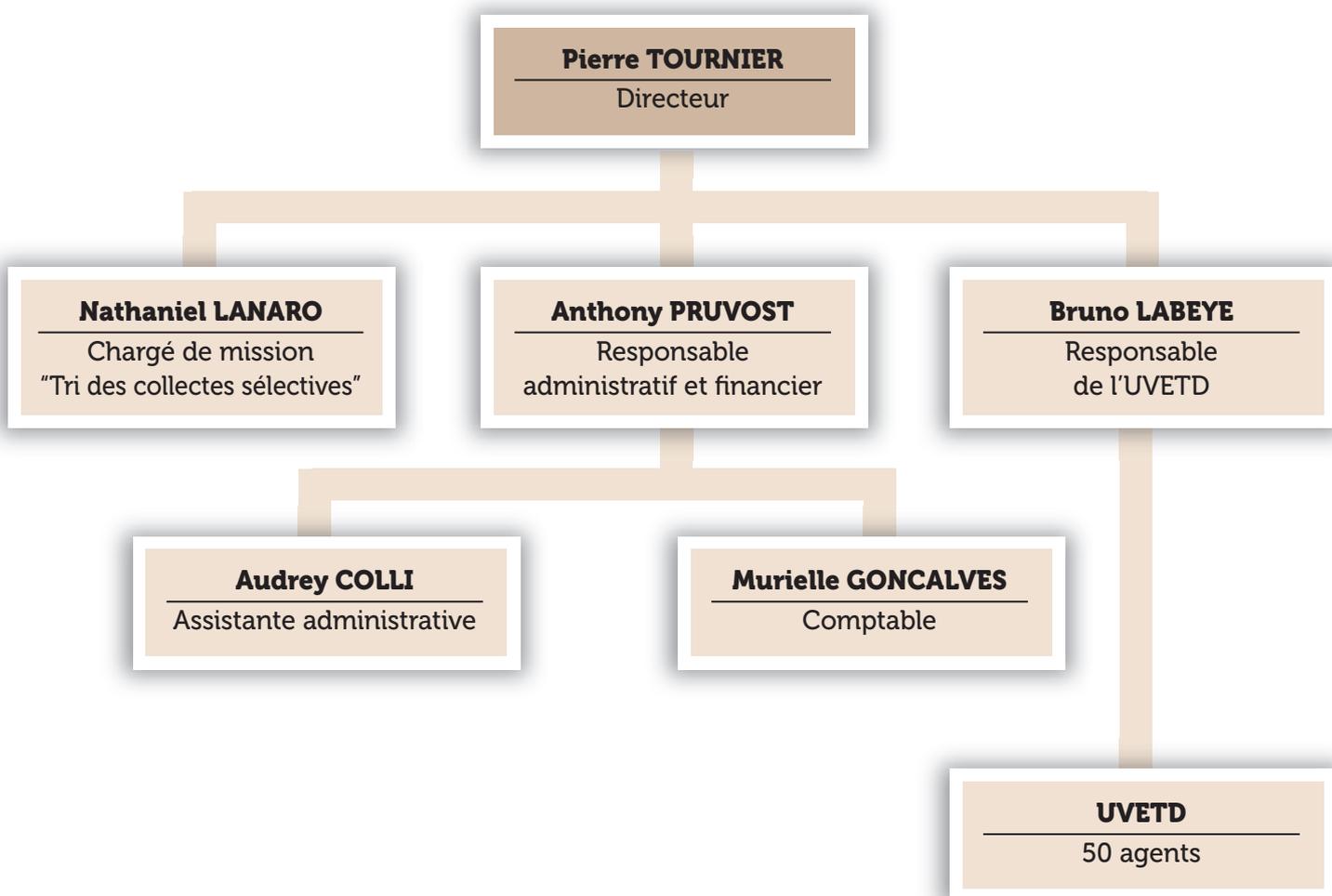
Le fonctionnement de Savoie Déchets est assuré par :

- Une équipe technique de 50 agents pour la maintenance et l'exploitation de l'UVETD mise à disposition de Savoie Déchets par Chambéry métropole.
- Une équipe administrative :
 - un directeur,
 - un responsable administratif et financier,
 - une assistante administrative,
 - une assistante comptable,
 - un chargé de mission "Tri des collectes sélectives".

Ces agents sont pour partie mis à disposition de Savoie Déchets par une convention avec Chambéry métropole.

De plus, dans le cadre de cette convention, Savoie Déchets bénéficie également de l'expertise des services fonctionnels (Directions des finances, des ressources humaines, des achats/marchés, de l'administration générale, des systèmes d'information, etc.) et opérationnels (Directions de la gestion des déchets et des eaux) de Chambéry métropole.

ORGANIGRAMME DE SAVOIE DÉCHETS



L'Unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets

L'Unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets (UVETD) est un équipement industriel régi par l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2007.

Il est autorisé à traiter 115 000 tonnes par an de déchets non recyclables dont :

- les ordures ménagères (OM)
- les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) de la Savoie et Haute-Savoie ;
- les déchets industriels dits banals (DIB) ;
- les encombrants incinérables provenant des déchetteries.

Il est également autorisé à traiter 40 000 tonnes par an de boues de stations d'épuration (STEP).



© L. Beaumont

... à l'UVETD : les travaux de modernisation de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) ont transformé cet équipement industriel en une unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets.

De l'UIOM...



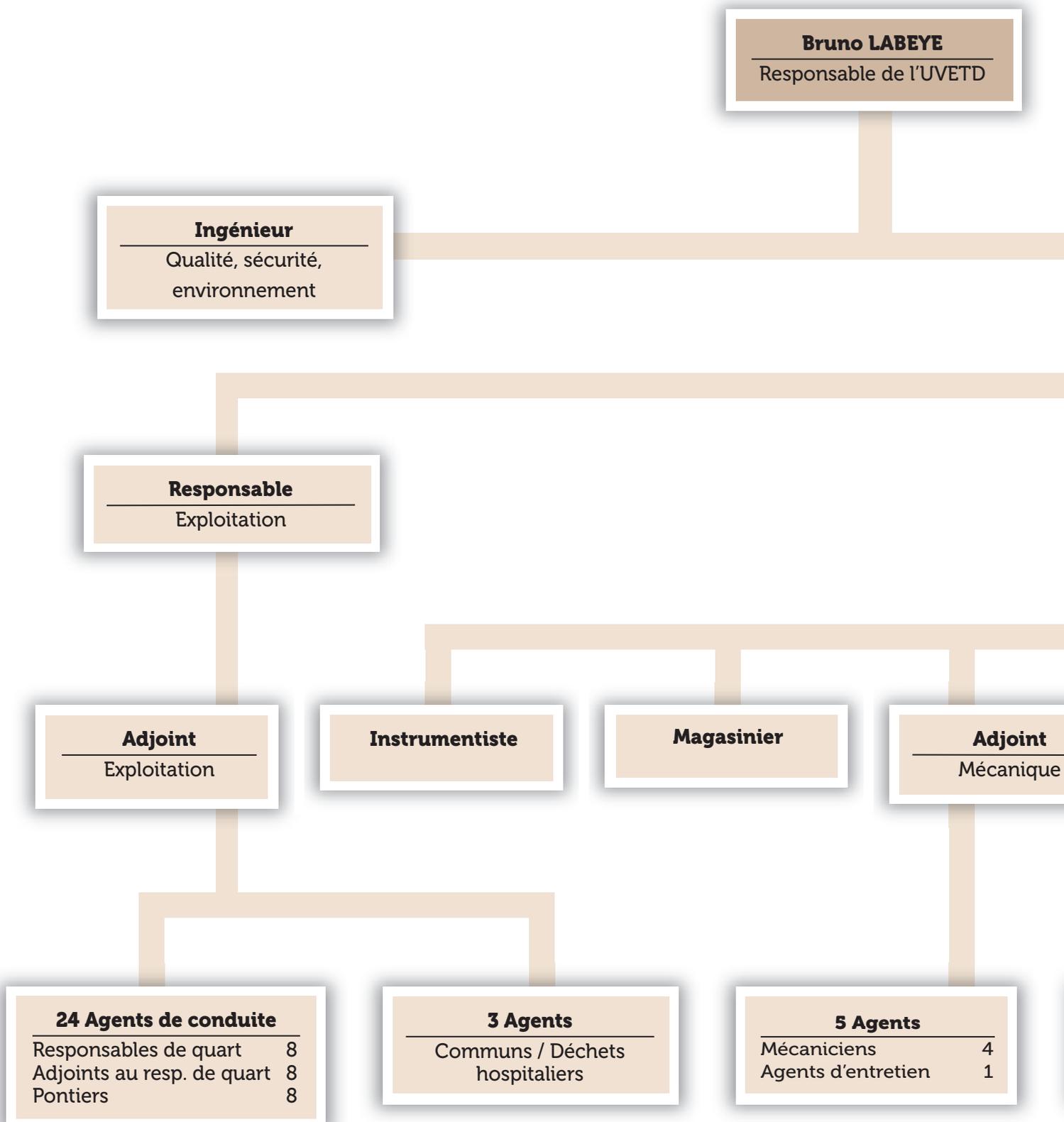
DK

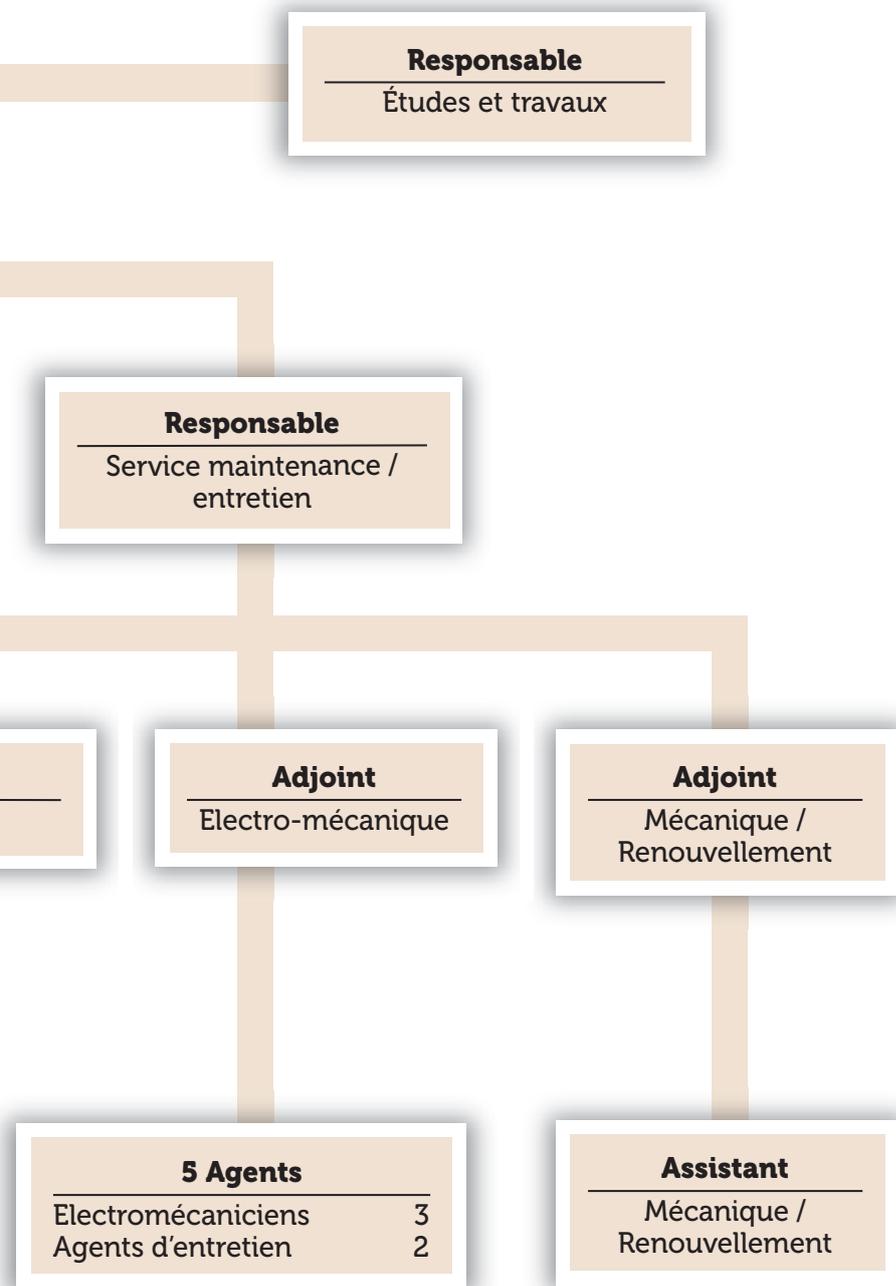
2010 : FAITS MARQUANTS

En 2010, première année complète de gestion par le Syndicat Mixte Savoie Déchets, l'UVETD a fonctionné pratiquement à pleine charge : 108 850 tonnes de déchets incinérés pour une capacité maximale de 115 000 tonnes.

L'usine a été certifiée ISO 14001 en décembre 2010.

Organisation opérationnelle





DR



© L. Beaumont

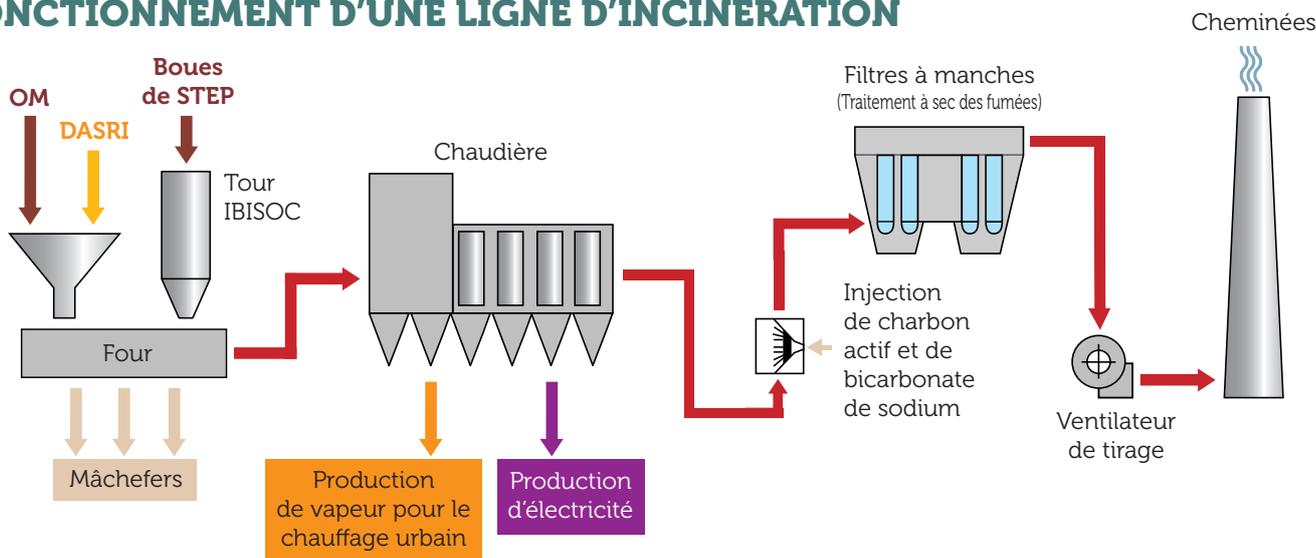
- 1 Les camions sont pesés à l'entrée sur le site.
- 2 L'usine fonctionne 7j/7 en continu.

LES MOYENS TECHNIQUES

L'usine se compose de trois lignes d'incinération. Chacune comprend :

- un four à gradin d'une capacité de 5 tonnes/heure,
- une tour de traitement des boues et de destruction des oxydes d'azote (procédé breveté Bionox),
- une chaudière générant de la vapeur à 40 bars / 380°C,
- un traitement des fumées de type sec répondant en terme de performances aux dernières normes de dépollution en vigueur,
- une unité de valorisation électrique de la vapeur à l'aide de turbines,
- une unité de valorisation thermique : production de chaleur transmise sur le réseau de chauffage urbain limitant l'utilisation de combustible fossile.

FONCTIONNEMENT D'UNE LIGNE D'INCINÉRATION

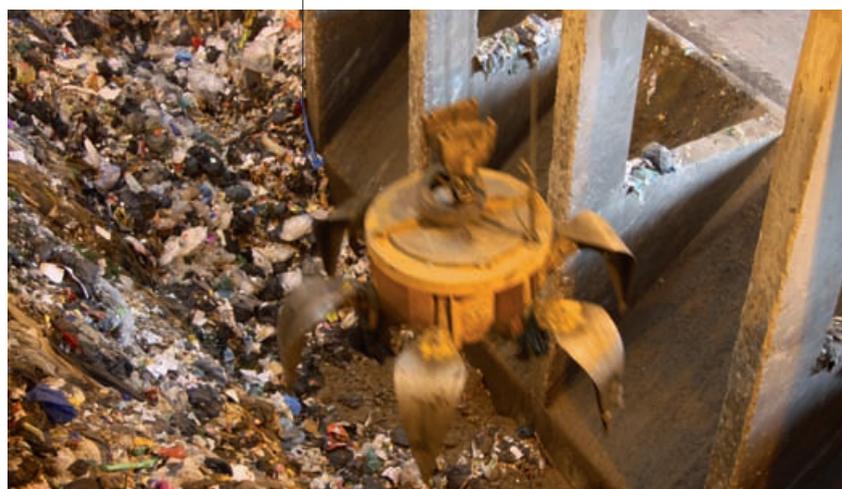


LES SIX ÉTAPES DE LA CHAÎNE DE TRAITEMENT

1 Livraison/chargement des déchets

- Les déchets arrivant sur le site sont pesés à l'entrée et contrôlés (contrôle de radioactivité). Ils sont stockés dans une fosse d'où ils sont repris par grappins pour alimenter les fours.
- Les DASRI sont stockés en conteneurs fermés et sont déversés par l'intermédiaire d'une chaîne automatisée, directement dans les trémies de chargement des fours. Les conteneurs une fois vidés sont lavés et désinfectés.
- Les boues sont stockées dans un silo avant d'être injectées par pulvérisation dans les tours en sortie du four.

Chaque jour, le grappin soulève en moyenne 315 tonnes de déchets.



2 Combustion

En pied de la trémie de chargement, un poussoir introduit les déchets dans le four. Ils tombent sur une grille à gradins dont les mouvements cycliques permettent l'avancement des déchets dans le four.

Afin d'assurer une combustion correcte et la plus complète possible, les déchets sont introduits dans le four lorsque la température est supérieure à 850°C. Le maintien de cette température permet de détruire l'ensemble des dioxines créées par la combustion des déchets.

Si la température chute, des brûleurs se mettent automatiquement en service. Cependant, l'énergie contenue dans les déchets permet normalement de maintenir le four au dessus de 850°C.

La combustion est entretenue par apport d'air « primaire » sous le plan de grilles. Cet air, qui peut être réchauffé, permet de sécher le déchet dans la zone d'introduction, de réaliser l'incinération dans la partie centrale de la grille et de pré-refroidir les mâchefers créés en sortie. De l'air est également introduit directement dans le foyer afin d'assurer un brassage des gaz pour obtenir leur combustion complète.

3 Mâchefers

Les mâchefers issus du four sont déferrailés. Les métaux récupérés (ferreux et non-ferreux) sont revendus pour être recyclés.

Les mâchefers sont ensuite stockés en zone de maturation où leur stabilité est contrôlée. Ils peuvent ensuite être valorisés en travaux publics.

4 Traitement des oxydes d'azote

Les gaz issus des fours traversent des tours IBISOC où sont pulvérisées les boues issues des usines de dépollution des eaux usées associées si nécessaire à une injection d'urée afin de limiter les émissions d'oxydes d'azote. Par ce procédé appelé procédé Bionox (brevet de Vinci-Environnement), les boues passent du statut de déchets à celui de réactif.

5 Récupération de chaleur

En sortie des tours IBISOC, les gaz brûlants sont refroidis dans une chaudière. L'énergie récupérée en vapeur d'eau sous pression est valorisée sous deux formes :

- en chaleur, au travers d'un réseau de chaleur,

- en électricité grâce à deux turbo-alternateurs, utilisée pour le fonctionnement de l'usine pour partie, et revendue au réseau EDF pour l'autre.

6 Traitement des fumées

Le traitement des fumées est de type sec et répond aux dernières normes en vigueur. Il consiste en une injection de bicarbonate de soude et de charbon actif en amont d'un filtre à manches et une évacuation des gaz épurés par l'intermédiaire d'une cheminée équipée d'analyseurs fonctionnant en continu.

- Le bicarbonate de soude permet de neutraliser les composés acides contenus dans les gaz (acides chlorhydrique, sulfurique et fluorhydrique) et de les transformer en sels solides.
- Le charbon actif permet à la fois de fixer les dioxines et les métaux lourds.

Les résidus sont récupérés, ainsi que les particules solides se trouvant dans les gaz, par un filtre à manches et traités en Allemagne.



1 La température du four doit être au minimum de 850°C.

2 La combustion des déchets produit de l'énergie thermique utilisée sur le réseau de chauffage urbain.

PARCOURS SPÉCIAL POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)

Les collecteurs de déchets d'activités de soins à risques infectieux, clients de l'usine, sont munis de badge pour accéder 24h/24 sur le site.

Une fois franchi le portique de détection de radioactivité, le camion accède à la zone de stockage des bacs où ils sont pris en charge par un opérateur.

Chaque bac est installé sur une chaîne de manutention qui le pèse puis le déverse dans la trémie d'un four sous réserve que la température y soit supérieure à 850°C.

Au retour du cycle, l'opérateur récupère le

bac vide pour le laver et le désinfecter. Pour finir, le bac est stocké, prêt à repartir dans le circuit de collecte.

Afin de pouvoir suivre aisément la gestion des bacs, chaque bac ou groupe de bacs d'un même producteur est muni d'un bordereau de suivi de déchets.

L'opérateur enregistre les renseignements du client et peut donc fournir un bilan hebdomadaire du traitement.



Les DASRI sont traités en 48h maximum.

L'incinération en chiffres



89 % des mâchefers sont valorisés.

© L. Beaumont

LES SOUS-PRODUITS GÉNÉRÉS

Les sous-produits de l'incinération des déchets sont en grande partie valorisés. 27 444 tonnes ont ainsi été produites en 2010 par l'usine :

- 19 355 tonnes de mâchefers, dont 17 234 tonnes ont été classées V (valorisables) et 2 121 tonnes classées S (non valorisables), stockées en centre d'enfouissement de classe 2 ;
- 3 235 tonnes de ferrailles recyclées en fonderie ;
- 116 tonnes d'aluminium recyclées en fonderie ;
- 4 738 tonnes de poussières (REFIOM) valorisées dans d'anciennes mines de sel en Allemagne.

L'ÉNERGIE PRODUITE

L'incinération des déchets produit de la chaleur transformée en énergie. En 2010, l'UVETD a produit :

- 31 497 MWh d'électricité, dont 21 857 MWh vendus à EDF soit l'équivalent en fourniture des besoins annuels en électricité de 5 000 foyers.
- 72 416 MWh de vapeur vendus au chauffage urbain soit l'équivalent en fourniture des besoins annuels de 7 500 foyers.

	2009*	2010	Évolution
Ordures Ménagères	84 376	102 626	+ 21,63 %
Déchets Industriels Banals	4 412	1 429	- 67,61 %
Déchets non-valorisables de déchetteries	2 042	2 012	- 1,47 %
Déchets Hospitaliers D.A.S.R.I.	2 055	2 543	+ 23,75 %
Refus Stations d'Épuration	0	163	+ 100,00 %
Déchets de voirie	83	77	- 7,23 %
Total	92 968	108 850	+ 17,08 %
Boues de l'usine de dépollution des eaux (tonnes de matière brute)	18 385	21 445	+ 16,64 %

* Avant création de Savoie-Déchets.

L'incinération et l'environnement

L'arrêté préfectoral du 3 décembre 2007 reprend les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002. Il porte sur les rejets atmosphériques, les rejets aqueux et l'impact sur l'environnement.

L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué chaque mois à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

REJETS GAZEUX

Les trois lignes de combustion sont équipées d'analyseurs des paramètres suivants : acide chlorhydrique, dioxyde de soufre (SO₂), Oxydes d'azote (NO_x), Carbone Organique Total (COT), acide Fluorhydrique (HF), poussières, Oxygène (O₂), eau (H₂O), dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), ammoniac (NH₃), T°C, pression, débit.

> Suite page 16



En cheminée, des analyseurs de gaz contrôlent en permanence le bon fonctionnement de l'installation.

MESURES DES REJETS GAZEUX

	HCl	SO ₂	NO _x	CO	HF	COT	Poussières	NH ₃	N ₂ O	Debit	M/A Four L3
Unité*	mg/Nm ³	KNm ³ /h	jours hh:mm								
Maximum réglementaire	10	50	200	50	1	10	10	10	-	-	-
Ligne de four n°1	8,60	7,88	149,10	1,73	0,10	0,10	0,14	0,95	12,40	24,16	328j 15:04
Ligne de four n°2	8,60	8,84	141,44	3,49	0,12	0,26	0,20	1,39	11,27	23,82	313j 01:18
Ligne de four n°3	8,59	14,00	126,59	3,18	0,13	0,79	0,16	1,77	16,56	25,09	316j 23:40
Moyenne	8,60	10,24	139,04	2,80	0,12	0,38	0,17	1,37	13,41	24,36	

* Voir Glossaire page 23.

REJETS GAZEUX (SUITE)

Un organisme indépendant effectue quatre fois par an un contrôle de ces paramètres sur l'ensemble des lignes.

En complément, chaque ligne est équipée d'un système de prélèvement en continu sur cartouches pour les dioxines et furanes. Ces cartouches sont envoyées mensuellement dans un laboratoire pour analyse.

De plus, un organisme indépendant effectue un contrôle en sortie de cheminée des dioxines et des furanes deux fois par an.

Des contrôles inopinés peuvent aussi être réalisés à la demande de la Direction Régionale de l'Équipement, l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Tous les résultats des contrôles réalisés en 2010 sont conformes à la réglementation.

REJETS AQUEUX

Tous les effluents liquides du site, y compris les eaux de pluie et de ruissellement, sont canalisés et retraités suivant leurs origines. En fonction de leur qualité en sortie, ils sont envoyés à la station d'épuration propre à l'usine puis au milieu naturel.



1 Salle de contrôle des analyseurs de rejets

2 Traitement physico-chimique des effluents liquides.

MESURES DES REJETS AQUEUX

	pH	T°	Débit	MEST	DCO	DBO5	AZOTE KJELDAHL	FLORURES	CYANURES LIBRES	AOX
Maximum réglementaire	5,5<pH<8,5	< 30	< 400 m ³ /j	1000	1500	800	200	15	100	1
Unité*	-	°C	m ³ /j	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l
Moyenne 2010	7,52	22,93	90,47	37,17	272,58	99,83	12,29	0,35	60,83	0,36

* Voir Glossaire page 23.

→ Pour les rejets aqueux de type industriel traités dans la station d'épuration interne de l'usine, les paramètres pH, température et débit sont suivis en continu. Le carbone organique (COT), la demande chimique en oxygène (DCO) et les matières en suspension (MES) font l'objet d'une analyse quotidienne.

Une fois par mois, un organisme indépendant effectue un contrôle de ces paramètres ainsi que celui de l'azote organique et ammoniacal (NTK), métaux lourds (mercure, cadmium, thallium, arsenic, plomb, chrome, chrome hexavalent, cuivre, nickel, zinc), fluorures, cyanures libres, hydrocarbures totaux et halogènes organiques absorbables (AOX).

Deux fois par an, un organisme indépendant effectue un contrôle sur les dioxines et furanes.

→ Pour les rejets aqueux en milieu naturel, une fois par an, un organisme extérieur effectue un contrôle des paramètres débit, température, pH, matières en suspension (MES), carbone organique (COT), demande chimique en oxygène (DCO), métaux lourds (mercure, cadmium, thallium, arsenic, plomb, chrome, chrome hexavalent, cuivre, nickel, zinc), fluorures, cyanures libres, hydrocarbures totaux et halogènes organiques absorbables (AOX), dioxines et furanes.

Tous les résultats des contrôles réalisés en 2010 sont conformes à la réglementation.

CONTRÔLES DES ÉMISSIONS SONORES

Des mesures sont effectuées à proximité de l'usine pour contrôler les niveaux sonores conformément à l'arrêté préfectoral.

Tous les résultats des contrôles réalisés en 2010 sont conformes à la réglementation.

CONTRÔLES DES APPAREILLAGES DE MESURES EN CONTINU DES REJETS

Les appareils de mesures sont contrôlés tous les ans pour garantir la fiabilité des contrôles effectués.

Tous les résultats des contrôles réalisés en 2010 sont conformes à la réglementation.

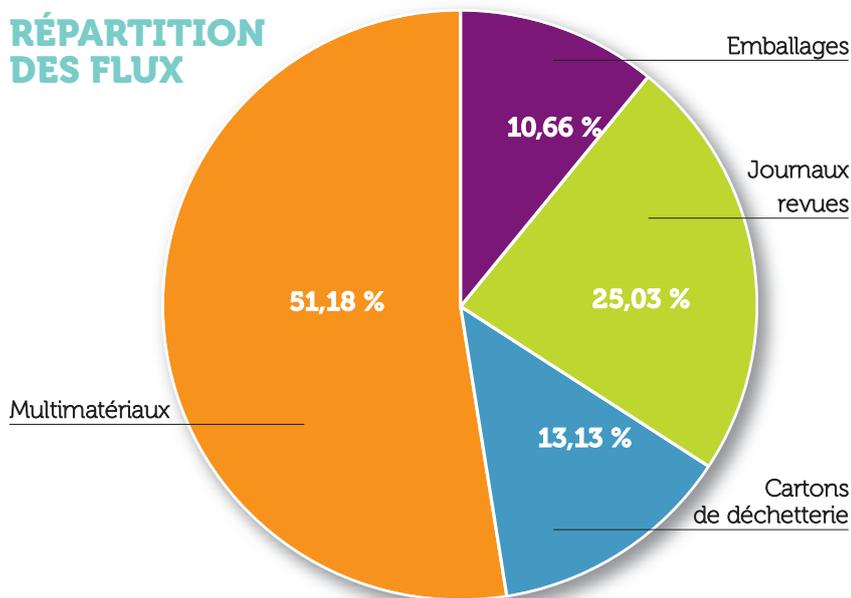
CADMIUM	THALIUM	ARSENIC	PLOMB	CHROME	CHROME VI	CUIVRE	NICKEL	ZINC	MERCURE	HCT
0,05	50	0,1	0,2	0,5	100	0,5	0,5	1,5	30	5
mg/l	µg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l
0,00	2,17	0,01	0,06	0,45	11,69	0,10	0,01	0,32	3,34	0,20

Tri des collectes sélectives

Depuis le 1^{er} janvier 2010, Savoie Déchets est en charge du tri des collectes sélectives des collectivités adhérentes. Il est effectué dans deux centres de tri :

- Valespace situé à Chambéry,
- Val'Aura situé à Gilly-sur-Isère.

RÉPARTITION DES FLUX



LES FLUX TRAITÉS

- **JOURNAUX/REVUES** : journaux, magazines, publicités, papiers divers. *Ce flux comprend également les emballages en carton et cartonnettes pour le centre de tri Val'Aura*.*
- **EMBALLAGES** : emballages en plastique, bouteilles en plastique PET et PEHD, emballages métalliques en acier et en aluminium, briques pour liquides alimentaires, emballages en carton et cartonnettes. *Ce flux ne comprend ni emballages en carton ni cartonnettes pour le centre de tri Val'Aura*.*
- **MULTI-MATÉRIAUX** : journaux/magazines, publicités, papiers divers, emballages en carton, cartonnettes, emballages en plastique, bouteilles en plastique PET et PEHD, emballages métalliques en acier et en aluminium, briques pour liquides alimentaires.

Le centre de tri Valespace, à Chambéry.





Le centre de tri
Val'Aura,
à Gilly-sur-Isère.

© L. Beaumont

L'ACTIVITÉ DE TRI EN CHIFFRES

Tonnages réceptionnés en 2010 dans les deux centres de tri.

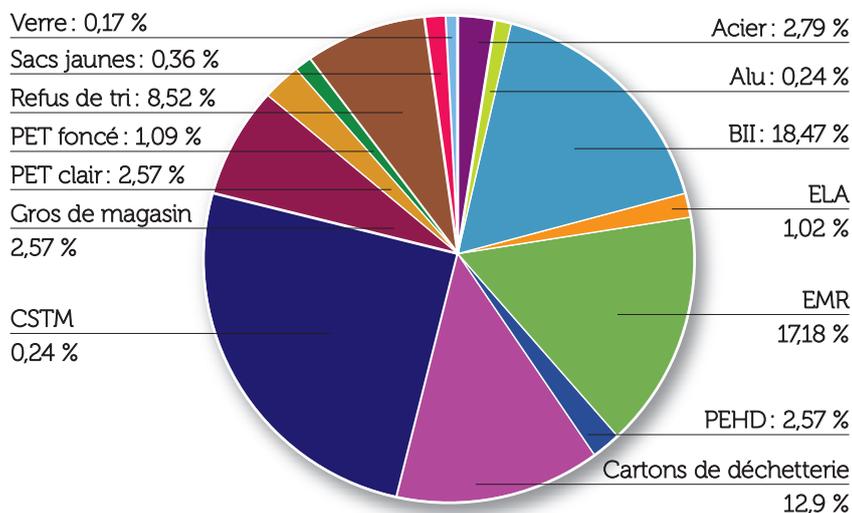
	Emballages*	Journaux Revues*	Carton*	Multi- Matériaux*	Total 2010	Total 2009**	Évolution
VALESPACE							
CA Chambéry métropole	-	594,33	903,18	6 963,32	8 460,83	8 043,10	+ 5,19 %
CALB	1 128,10	1 097,18	640,78	228,96	3 095,02	2 733,75	+ 13,22 %
SIRTOM Maurienne	-	-	861,56	2 200,98	3 062,54	2 862,74	+ 6,98 %
CC Chartreuse-Guiers	109,74	277,73	-	-	387,47	412,69	- 6,11 %
CC Mont Beauvoir	25,48	39,89	-	-	65,37	68,41	- 4,44 %
CC Yenne	86,16	162,87	76,14	-	325,17	322,45	+ 0,84 %
CC Entremonts en Chartreuse	21,04	42,95	-	-	63,99	57,13	+ 12,01 %
CC Lac d'Aiguebelette	63,76	143,95	-	-	207,71	189,17	+ 9,80 %
TOTAL VALESPACE	1 434,28	2 358,90	2 481,66	9 393,26	15 668,10	14 689,44	+ 6,66 %
VAL'AURA							
CC Beaufortain	-	-	-	278,28	278,28	247,44	+ 12,46 %
CC du Gelon et du Coisin	35,72	112,26	-	-	147,98	139,02	+ 6,45 %
CC Combe de Savoie	48,68	200,02	-	-	248,70	258,26	- 3,70 %
CC Région d'Albertville	423,92	1 834,75	-	-	2 258,67	2 246,50	+ 0,54 %
CC Haute Combe de Savoie	71,94	223,78	-	-	295,72	341,75	- 13,47 %
TOTAL VAL AURA	580,26	2 370,81	-	278,28	3 329,35	3 232,97	+ 2,89 %
TOTAL SAVOIE DÉCHETS	2 014,54	4 729,69	2 481,66	9 671,54	18 897,43	17 922,40	5,44 %

* Les flux de collecte sélective ne sont pas identiques pour toutes les collectivités.

** Avant création de Savoie-Déchets.

DÉTAIL ET RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DES MATÉRIEAUX TRIÉS

La production correspond aux tonnages triés et conditionnés dans les centres de tri, avant envoi des matériaux vers les filières de recyclage.



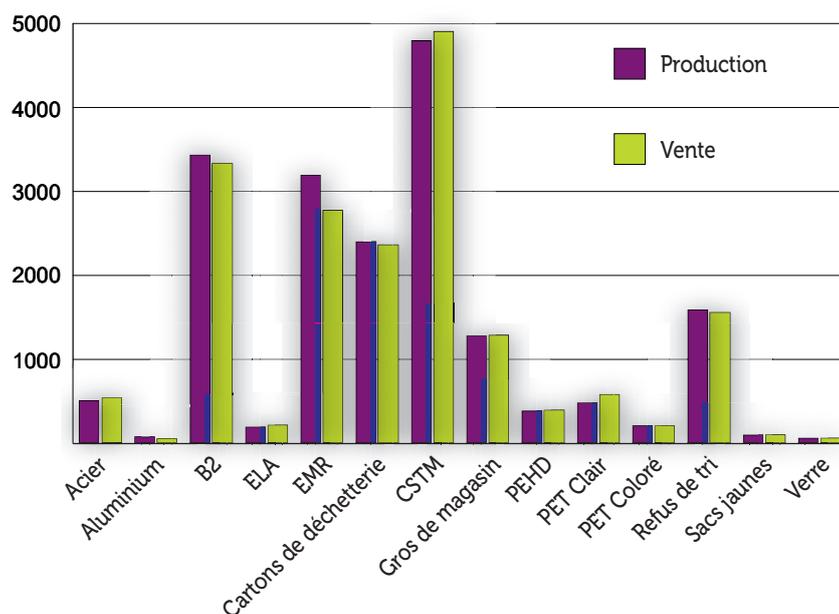
PRODUITS TRIÉS (EN TONNES)

Acier	Alu	BII	ELA	E.M.R.	Cartons de déchetterie	CSTM	Gros de magasin	PEHD	PET Clair	PET Foncé	Verre	Sacs jaunes	Refus de tri	Total
516,59	43,53	3 414,10	188,70	3 174,93	2 383,75	4 766,22	1 269,91	377,36	474,64	202,29	30,72	66,41	1 575,65	18 484,79

DÉTAIL ET RÉPARTITION DES PRODUITS TRIÉS ET VENDUS

Les tonnages « vente » correspondent aux tonnages expédiés vers les filières de recyclage.

La différence entre les tonnages produits et les tonnages vendus correspond aux stocks.



PRODUITS VENDUS (EN TONNES)

Acier	Alu	BII	ELA	E.M.R.	Cartons de déchetterie	CSTM	Gros de magasin	PEHD	PET Clair	PET Foncé	Verre	Sacs jaunes	Refus de tri	Total
532,08	25,60	3 310,69	207,66	2 756,39	2 347,26	4 873,71	1 278,03	386,19	571,45	201,48	28,26	66,22	1 542,61	18 127,61

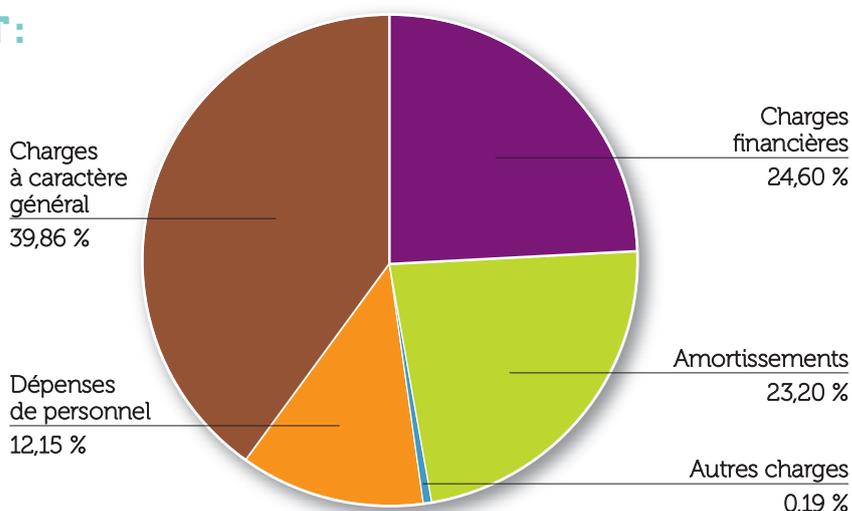
Bilan financier

Tout comme la préoccupation de l'impact sur l'environnement et le respect de la réglementation, la maîtrise des coûts de fonctionnement des installations est une des priorités des élus et des agents de Savoie Déchets. L'objectif est de parvenir à un coût de traitement des déchets le plus

bas possible sans sacrifier la protection de l'environnement. Dans ce sens, les décisions prises et les investissements effectués en faveur de la valorisation des déchets contribuent à limiter les coûts. Parallèlement, les efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité de service font partie des objectifs fixés par les élus.

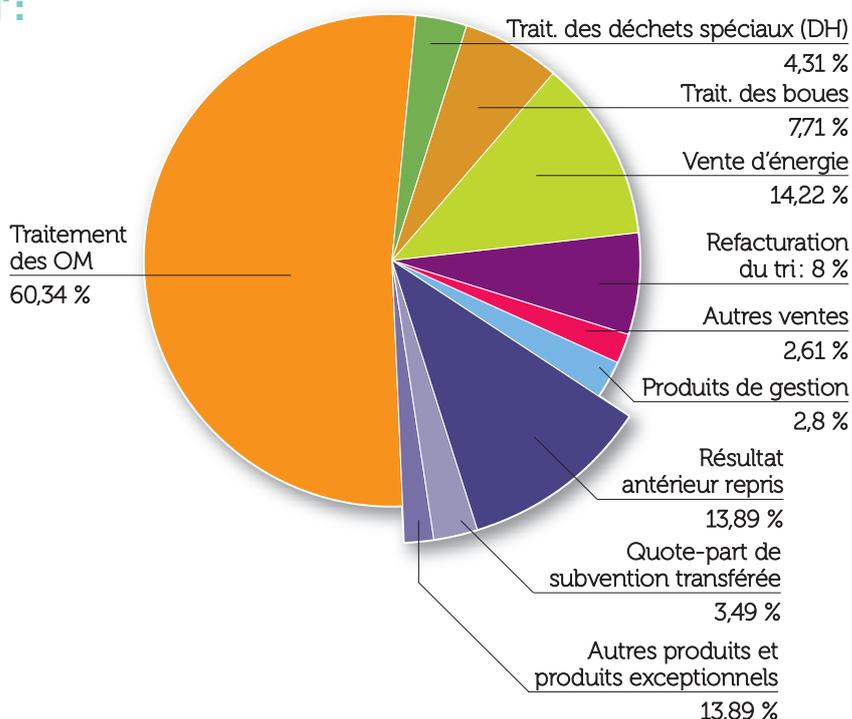
BUDGET DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

	Montants
Charges à caractère général	7 375 827,88 €
Dépenses de personnel	2 248 110,97 €
Charges financières	4 551 918,52 €
Amortissements	4 293 419,80 €
Autres charges	34 375,78 €
Total des dépenses	18 503 652,95 €



BUDGET DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

	Montants
Traitement des OM	10 626 000,53 €
Trait. des déchets spéciaux (DH)	759 661,21 €
Traitement des boues	1 358 032,98 €
Vente d'énergie	2 503 490,96 €
Refacturation du trait. du tri	1 409 588,56 €
Autres ventes	459 936,02 €
Produits de gestion	493 428,72 €
Recettes d'exploitation	17 610 138,98 €
Autres produits et produits exceptionnels	463 940,10 €
Quote-part de subvention transférée	764 345,68 €
Résultat antérieur repris	3 038 490,19 €
Total des recettes	21 876 914,95 €



Communication

Visite de l'UVETD pendant les Journées du patrimoine 2010.



© Caroline Moureaux pour Chambéry métropole

VISITE DES INSTALLATIONS

Savoie Déchets organise des visites guidées de l'Unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets ainsi que des centres de tri.

Les visites de l'UVETD encadrées par les techniciens de Savoie Déchets se décomposent en deux parties :

- une présentation du process effectuée à l'aide d'un diaporama adapté en fonction du public concerné,
- la visite de l'usine.

Les visites s'adressent à tout public :

- Élèves des établissements scolaires allant de l'école primaire (classe CM1) à l'université,
- Délégations étrangères (Île de Guernesey, Indonésie, Italie, Pologne...),
- Élus et personnels des collectivités

membres de Savoie Déchets et autres collectivités,

- Particuliers : près de 100 personnes sont venues dans le cadre des Journées du patrimoine.

Ainsi, plus de 1000 personnes ont visité l'UVETD en 2010.

Les visites des centres de tri sont animées par les techniciens de Savoie Déchets, les Amitris des collectivités membres, ou les prestataires des centres de tri.

En 2010, plus 1500 de personnes ont visité Valespace et plus de 100 personnes ont visité Val'Aura.

Pour tout renseignement concernant la visite des sites, vous pouvez contacter :

Monsieur **Nathaniel LANARO**

Tél. 04.79.68.35.00

nathaniel.lanaro@savoie-dechets.fr

Tarification des prestations

TRAITEMENTS DE L'UVETD

Clients	Tarifs 2010 HT (hors TGAP)
OM collectivités adhérentes	103,27 €/t
OM autres communes	103,27 €/t
Industriels	103,27 €/t
Déchetteries	103,27 €/t
Refus de l'UDEP de CM	103,27 €/t
Boues (la tonne brute)	50,00 à 60,00 €/t
Boues (la tonne de matière sèche)	275,00 à 300,00 €/t
Centrifugation boues (la tonne de matière sèche, hors coût d'incinération, avec taux forfaitaire de siccité à 20 %)	69,00 €/t
Déchets hospitaliers	240,00 à 350,00 €/t

TRAITEMENTS DES SOUS-PRODUITS GÉNÉRÉS PAR L'INCINÉRATION

Type	Coût de traitement à la tonne
REFIOM exportés en mines de sel	179,00 € HT/t
Mâchefers exportés en classe 2	60,47 € HT/t
Mâchefers utilisés en TP	7,62 € HT/t

Glossaire

AOX Halogènes organiques absorbables.

B.II ou Bouquin II Classification des papiers graphiques, (1.11).

CO Monoxyde de Carbone.

COT Carbone Organique Total.

CSTM Collecte Sélective Triée Mécaniquement correspond à un mélange de B.II et de Gros de Magasin.

DASRI Déchets des Activités Soins à Risques Infectieux.

DBO5 Demande Biologique en Oxygène.

DCO Demande Chimique en Oxygène.

DH Déchets Hospitaliers.

Dioxine Composé chimique que l'on retrouve dans le process de l'incinération des déchets.

DIB Déchets Industriels Banals, déchets provenant des entreprises pouvant être assimilés aux ordures ménagères (papiers, cartons, films plastiques, bois).

ELA Emballages pour Liquides Alimentaires, (5.03) (briques alimentaires).

EMR Emballages Ménagers Recyclables (5.02), mélange de diverses qualités d'emballages papiers et cartons.

Furane Composé chimique que l'on retrouve dans le process de l'incinération des déchets.

Gros de magasin Classification des papiers de qualité inférieure (1.02).

HCl Acide Chlorhydrique.

HCT Analyseur d'hydrocarbures totaux.

HF Acide Fluorhydrique.

MEST Matières En Suspension Totales.

Multi-matériaux Flux des emballages et des papiers collectés en un seul flux.

NH3 Ammoniac.

Norme ISO 14001 Elle prescrit les exigences relatives à la mise en place d'un Système de Management de l'Environnement (SME) ayant pour but de s'assurer, avec un bon niveau de confiance, que l'organisme a pris les dispositions d'organisation et de gestion nécessaires :

- au respect de l'environnement,
- à la recherche d'une amélioration permanente des performances environnementales.

L'organisme traduit son engagement à travers sa politique environnementale et des objectifs d'amélioration de ses performances environnementales.

NOx Oxydes d'Azote.

OM Ordures Ménagères.

PEHD PolyÉthylène Haute Densité. C'est un plastique généralement opaque que l'on utilise dans la fabrication des flacons de produits d'hygiène et de beauté ou de produits ménagers, bouteilles de lait...

PET PolyÉthylène Téréphtalate, que l'on trouve également avec l'abréviation PETE. C'est un plastique généralement transparent présent dans la fabrication des bouteilles d'eau, de jus de fruits.

pH Potentiel Hydrogène.

Population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Elle est égale à la population totale, à laquelle on intègre le nombre de résidences secondaires et le nombre places de caravanes.

REFIOM Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères. Il s'agit des poussières issues de la neutralisation des gaz des incinérateurs.

SO2 Dioxyde de Soufre.

T Température.

TGAP Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

UDEP Unité de DEPollution des eaux usées.

UVETD Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets.

Communauté d'Agglomération de Chambéry métropole
Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB)
Communauté de Communes du Beaufortain
Communauté de Communes de Chartreuse Guiers (CCCG)
Communauté de Communes de la Combe de Savoie (CCCS)
Communauté de Communes du Gelon et du Coisin (CCGC)
Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS)
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA)
Communauté de Communes du Mont Beauvoir (CCMB)
Communauté de Communes de la Région d'Albertville (Co.RAL)
Communauté de Communes des Entremonts en Chartreuse
Communauté de Communes de Yenne
**Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement
des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)**